

Le dossier de demande d'autorisation d'exploitation artisanale d'or ou de diamant doit contenir les éléments suivants :

- *Une demande d'autorisation d'exploiter les substances précieuses, adressée au Directeur Général des Mines et de la Géologie. Il faut préciser la zone où on souhaite s'installer ainsi que le nom des rivières, flats ou villages ;*
- *Une carte du secteur au 1:200 000 ou 1:50 000 ;*
- *Une copie légalisée de la pièce d'identité (Carte Nationale, Passeport ou Permis de conduire) ;*
- *Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;*
- *Deux photos d'identité récentes, en couleur ;*
- *L'ancienne carte d'expert (pour les renouvellements) ;*
- *Un reçu de paiement de la taxe d'exploitation.*